

COMMUNE
de
SAINT ETIENNE L'ALLIER
27450

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 26 avril 2022

Date d'affichage : 10 mai 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux le six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sonia HENRY, Madame Nicole BURNEL, Madame Sandrine CONGIA, Monsieur Romain CALZA, Madame Ludivine KERFOURN, Madame Noëllie LEBRUN, Monsieur Alain VALOIS, Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur Vincent PAVIE, Madame Magali HAROU et Monsieur BACHELET Bruno formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Laurent HERKOUS et Monsieur Philippe YVON

A été nommé secrétaire : Monsieur CALZA Romain

1. PLANNING DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00.

Tableaux des permanences :

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 1 ^{ER} TOUR 12 JUIN 2022			
08H00/10H30	10H30/13H00	13H00/15H30	15H30/18H00
- Bruno	- Nicole	- Vincent	- Jean-Charles
- Sandrine	- Magali	- Laurent	- Alain
- Sonia	- Sébastien	- Christophe	- Noëllie

Dépouillement : Bruno, Vincent, Sébastien, Sonia, Jean-Charles, Ludivine et Camille

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2nd TOUR 19 JUIN 2022			
08H00/10H30	10H30/13H00	13H00/15H30	15H30/18H00
- Ludivine - Sonia - Vincent	- Bruno - Romain - Laurent	-Sébastien -Nicole -Marie-Madeleine Samson	- Jean-Charles - Alain - Noëllie

Dépouillement : Jean-Charles, Noëllie, Sébastien, Sonia

2. PARTICIPATION DÉFENSE INCENDIE POUR AXPLOITATION AGRICOLE

Monsieur le Maire informe de l'agrandissement d'une exploitation agricole rue des Parfondions. Compte-tenu du nombre de bêtes présent à la ferme, l'agriculteur devra installer une réserve incendie pour pouvoir réaliser son agrandissement.

Pour le moment le propriétaire est toujours en attente de la DREAL La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Beaucoup de question encore en suspens, savoir ce qui est possible de faire ou non, utiliser une marre ? installer une citerne ? la quantité 120m³ ? 240m³ ?

Monsieur le Maire a également contacté Madame Micheline PARIS, Conseillère départementale et vice-présidente urbanisme à la CCLPA.

Monsieur le Maire propose, si cela permet une zone protégée pour les riverains aux abords de l'exploitation, une participation financière à l'exploitant.

L'ensemble du conseil accepte ce principe, les modalités seront à définir par la commission DECI.

3. INFORMATION LOGEMENT VACANT

Monsieur le Maire informe qu'un logement est vacant sur la commune. Une maison de 2009 située 18 rue Maurice Rabasse. Estimée à 184 000€

- 3 Chambres
- De plain-pied 88 m²
- Garage
- Chauffage par le sol

Afin de diffuser l'information.

Une autre habitation sera libre également au niveau de la Barrerie, pour le moment pas d'information sur les modalités de la vente. (Enchère ou vente normale)

DÉLIBÉRATION 2022-16 : SUBVENTION POUR CHANTIER PARTICIPATIF

Monsieur le Maire explique avoir rencontré Monsieur SIMON, habitant de la commune qui fait de la permaculture a proposé de s'occuper du parterre de fleurs à la roseraie.

Ce qui permettrait une mise en valeur de son activité et de bénéficier de ses connaissances sur ce mode d'agriculture sur les principes de développement durable.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à son association, l'ensemble du conseil accepte cette proposition.

4. DÉLIBÉRATION 2022-17 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la secrétaire de Maire va être en congé maternité début janvier, il propose d'utiliser les services de missions temporaires du CDG27 pour la mise à disposition d'un agent.

Si l'ensemble du Conseil Municipal accepte il convient de signer la convention d'adhésion ci-dessous.

Signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de l'Eure pour la mise à disposition d'un agent.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliée à titre onéreux, conformément à l'article 22(alinéa6 de la loi N°84-56) et par convention.

En outre la loi N°2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG27

DÉCIDE

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG27

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du CDG27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président de CDG de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG27 seront autorisées après avoir été prévues au budget.

QUESTIONS DIVERSES

- AMENAGEMENT TERRAIN ABRIBUS : PREVOIR VISITE

Monsieur le Maire propose une visite un samedi matin de l'air de jeux à Bosrobert, pour avoir des idées de ce qui est fait, échanger, connaître les tarifs avant d'aménager le terrain abribus. Les conseillers qui le souhaitent et qui seront disponibles pourront participer à la visite. Il convient d'arrêter une date.

- TERRAIN REIGNIER

Après recherches et études Monsieur le Maire présente les différents devis reçus, pour l'entretien des haies l'ouverture et la pose d'un portail sur le terrain Reignier.

<i>ENTREPRISES</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
Géomètre LEMBLE Philippe	1 380.00€	1 656.00€
Gérald BUYCK Taille de la haie/ouverture	1 900.00€	1 900.00€
Clôtures Bataille Portail	2 773.81€	3 328.57€
Clôtures Bataille Clôture	5 049.00€	6 058.80€
TOTAL	11 102.81€	12 943.37€

Les membres du conseil acceptent ces propositions.

- *DÉFENSE INCENDIE : VISITE À BOUQUELON*

Monsieur le Maire accompagné de Monsieur CAHARD 1^{ER} adjoint et Monsieur BACHELET sont allés à Bouquelon dans le cadre de la mise en norme de la défense à incendie.

Sur place ils ont pu voir l'installation de deux citernes enterrées, le rendu visuel, échangé avec le Maire présent sur le coût de ce projet.

Monsieur le Maire présente une carte de la commune présentant les PEI existants (il y en a 7) et ceux à créer soit 11 bornes et 8 citernes ou poches.

Il conviendra de réunir la commission défense incendie afin d'avancer sur ce projet.

- *FREE MOBILE*

Un représentant FREE MOBILE est passé en mairie. Il propose d'étudier la possibilité du branchement d'une antenne au niveau du château d'eau de la commune.

- *DEVIS SEDI :*

Suite au passage en Mairie de Monsieur Angaud commercial de chez SEDI, une demande de devis a été réalisée :

- 5 panneaux électoraux : 1 014€ TTC
- 1 présentoir pour documents : 344.93€ TTC

Monsieur Bachelet souligne qu'il serait peut-être plus urgent de se renseigner pour des isoloirs ce que le conseil valide.

- *CARREFOUR DE LA VARENNE*

En accord avec Saint Georges du Vièvre pour mettre la portion de route de la D29 au carrefour de la Varenne en agglomération soit à 50 km avec interdiction de doubler.

- *LOGEMENT LOCAL JEUNES*

Monsieur le Maire évoque le local jeune, tout d'abord il conviendrait de changer le ballon d'eau chaude et prévoir peut-être un agrandissement et supprimer la baie vitrée.

Voir si des aides sont possibles.

Fin de séance à 23h45